Konings

Code de conduite



Un message du Comité de Direction

"Notre code de conduite vous aide à toujours agir de manière éthique."



Un message du Comité de Direction

Konings a investi dans la création d'une entreprise qui offre des opportunités à ses employés, clients et fournisseurs. Ceci est synthétisé dans nos valeurs CORE, où **Collaboration, Ownership, Reliability** et **Entrepreneurship** nous guident dans la réalisation de notre stratégie et mission.

Nous sommes fiers de faire partie d'une organisation qui a de telles valeurs. Des valeurs que nous reconnaissons en nous et que nous montrons aussi chaque jour.

Ce Code de Conduite nous protège et nous empêche de nuire à notre réputation, à notre entreprise et à celle de nos partenaires. Il offre des directives claires qui vous aident à agir de manière éthique dans tout vos démarches. Dans ce cadre, vous pouvez travailler librement et contribuer ainsi à la réussite de Konings.

Notre détermination à nous comporter correctement et à respecter l'esprit et la lettre des lois dans notre secteur nous donne un avantage concurrentiel.

Ce Code de Conduite et les valeurs de Konings sont les normes auxquelles nous croyons et dont nous attendons de vous que vous travaillez dans notre entreprise. Ils forment la base solide pour instaurer la confiance, ce qui est essentiel pour assurer notre succès continu.

Le Comité de Direction,

Alex Vuylsteke, Chief Executive Officer Yoni Van Der Veken, Chief Commercial Officer Wim Van de Wiele, Chief Financial Officer Bert Goyvaerts, Chief Human Resources Officer Koen Benoot, Chief Operational Officer



1. Comment utiliser ce Code de Conduite?

"Contactez votre responsable ou votre HR Business Partner si vous avez une question."



1. Comment utiliser ce Code de Conduite?

Konings veut être un employeur et partenaire éthique, donc tous les membres du groupe doivent garder en tête notre Code de Conduite. Il s'applique à tous nos employés, fournisseurs, consultants et autres intermédiaires, où qu'ils soient.

Contactez votre responsable ou encore votre HR Business Partner si vous avez une question, ou bien des collègues ayant une expertise spécifique. Si votre question dépasse de votre site, vous pouvez contacter la directrice des ressources humaines du groupe ou le service juridique du groupe à l'adresse **compliance@koningsdrinks.com.** Parfois le Code de Conduite fait référence à d'autres directives. Celles-ci peuvent être trouvés dans chaque usine de Konings. Si une situation sans précédent se produit, nous en discuterons.

SITE HR Business Partner

Zonhoven K0 Sylvie Roex
Zonhoven K1/2 Jan Smeyers
Borgloon K3 Stefanie Kuppens
Breda K4 Marco Van der Velden

Boxford K5 Lauren Curtis

Beaucaire K6 Estelle Astor Besnard

C'est votre responsabilité de lire et de comprendre la version la plus récente du code, de connaître et d'appliquer les principes et les règles dans votre travail et les décisions que vous prenez.

Chaque responsable doit motiver le comportement et la prise de décision éthiques et veiller à ce que tous les employés et fournisseurs connaissent notre Code de Conduite. Lorsqu'un problème survient, ils chercheront de l'aide pour le résoudre ou l'escalader.

Nous enquêtons sur chaque violation possible. Ne pas se conformer peut entraîner des mesures disciplinaires. En cas de violation de la loi, des sanctions civiles et / ou pénales peuvent être imposées par une instance gouvernementale ou un tribunal.



2. Nous prenons soin des gens

"Gardez à l'esprit les valeurs CORE dans tout ce que vous faites au sein de Konings."



2. Nous prenons soin des gens

2.1 Nos valeurs CORE

Notre ADN se résume en 4 valeurs CORE: **Collaboration, Ownership, Reliability** et **Entrepreneurship.** Ils forment notre boussole interne qui nous guide lors de nos prises de décisions, comment nous travaillons ensemble et prenons soin de nos clients. Vous devez garder à l'esprit les valeurs CORE dans tout ce que vous faites au sein de Konings.

2.2 Environnement de travail

Nous garantissons un environnement de travail inclusif, des conditions de travail qui favorisent la diversité, l'égalité des chances et des pratiques d'emploi équitable pour tous. Vous ne devez pas discriminer et ne pas tolérer des actes dégradants tels que le harcèlement sexuel ou mental, un langage irrespectueux, des gestes discriminatoires ou toute forme de violence physique. Nous n'utilisons pas le travail des enfants et ne tolérons pas l'utilisation du travail des enfants par nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

2.3 Santé et sécurité

Nous protégeons la santé et la sécurité de nos employés, visiteurs et entrepreneurs. Nous visons un environnement de travail sûr, pas d'accidents du travail ni de maladie. Nous attendons de vous que vous respectez les règles et instructions de sécurité relatives à votre travail et signalez les risques potentiels pour la santé et la sécurité.

2.4 Mensenrechten

Nous respectons les droits de l'homme de nos employés, des personnes agissant en notre nom, de nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Nous condamnons et nous dissocions de toute forme d'esclavage, de torture, de traitement dégradant ou de conditions de travail inappropriées.

Chaque employé crée un lieu de travail où nous respectons les droits de l'homme et où nous travaillons avec des fournisseurs de confiance qui respectent les droits de l'homme et les conditions d'emploi.



3. Travailler de manière éthique sur le marché

"Konings livre une concurrence vigoureuse mais équitable et crée une croissance durable & rentable."



3. Travailler de manière éthique sur le marché

Nous agissons toujours de manière fiable et dans le respect des lois des marchés dans lesquels nous opérons, en mettant l'accent sur la qualité de nos produits. Nous sommes le partenaire privilégié de nos consommateurs, investisseurs, employés, clients et autres relations commerciales. Nous livrons une concurrence vigoureuse mais équitable et créons une croissance durable et rentable.

3.1 La qualité de nos produits

L'une de nos priorités est de toujours embouteiller / produire des produits de haute qualité et d'offrir un excellent service. Vous devez travailler selon les règles, procédures et instructions, signaler tout problème et répondre correctement en cas de non-conformité.

3.2 Concurrence loyale

Nous agissons selon le principe de la concurrence loyale et nous respectons toutes les lois sur la compétitivité et la concurrence applicables à notre société. Nous croyons qu'une concurrence loyale est cruciale et contribue à une croissance durable.

Le droit de la concurrence interdit les actions qui nuisent à la compétition et aux consommateurs. Il est important que vous respectez les lois et réglementations pertinentes en matière de concurrence. Si vous avez des doutes quant à la violation du droit de la concurrence, veuillez contacter le conseiller juridique de Konings.

3.3 Durabilité

Nous visons une croissance durable et agissons dans le respect des limites de notre planète, afin de répondre aux besoins de nos générations et les générations futures. Lorsque vous prenez des décisions, vous devez vous demander si une option plus durable est possible et si vous agissez conformément à nos obligations environnementales et sociales



4. L'éthique dans nos activités commerciales

"Nous agissons de manière éthique dans nos coopérations, nous évitons les conflits d'intérêts et ne tolérons pas la corruption."



4. L'éthique dans nos activités commerciales

Nous agissons de manière éthique dans la coopération avec nos clients, fournisseurs et partenaires (potentiels) commerciaux. Nous évitons les conflits d'intérêts et ne tolérons aucune forme de corruption sous quelque forme que ce soit.

4.1 Conflits d'intérêts

Il y a un conflit d'intérêts lorsque vos intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques affectent ou perturbent vos décisions commerciales. Vous devez toujours agir dans notre intérêt et éviter les conflits - ou ce qui peut ressembler à un conflit - avec les intérêts de Konings. Par exemple les activités qui entrent en concurrence (in)directe avec les nôtres ou laisser influencer des décisions en tant qu'employés de Konings par des intérêts personnels ou familiaux ou par des amitiés.

4.2 Lutte contre la corruption

Nous respectons toutes les lois anticorruption sur les marchés sur lesquels nous opérons. Nous n'imposons aucun acte illégal ou contraire à l'éthique et nous n'acceptons aucune marchandise si nous devons donner ou recevoir des pots-de-vin.

Nous attendons de vous de ne pas offrir, promettre, donner, accepter, rechercher ou accepter de recevoir un cadeau de quelque nature que ce soit (pour vous-même ou pour Konings) en échange d'un traitement favorable ou d'un avantage commercial pour vous ou pour Konings. Et vous ne devez pas faire de paiements de facilitation.

4.3 Cadeaux et Hospitalité

Un cadeau est donné volontairement sans paiement en retour. L'hospitalité couvre les repas et les événements qui ont lieu entre vous et un tiers. Nous croyons que recevoir ou offrir des cadeaux et de l'hospitalité aide à établir des relations d'affaires solides et fiables.

Mais nous devons nous assurer que ce n'est pas un pot-de-vin réel ou supposé. Accepter ou offrir des cadeaux ou une hospitalité qui oblige le destinataire à se sentir obligé - ou peut le considérer comme un moyen de se sentir obligé - d'entamer ou de poursuivre une relation d'affaires n'est pas accepté.

Vous devez vous assurer qu'un cadeau ou une hospitalité est raisonnable, et cela n'a pas d'impact sur votre jugement (ou celui d'une autre personne) et votre objectivité indépendant dans une décision commerciale.

4.4 Implication dans la communauté

Nous voulons créer un impact positif sur la société et améliorer la vie des personnes avec lesquelles nous sommes en contact. Nous stimulons donc l'implication dans la communauté. En même temps nous devons nous protéger des appels peu scrupuleux et des possibles détournements de fonds. Nous ne faisons pas de contributions ou de dons à des candidats ou à des partis politiques.



5. Respecter les informations de l'entreprise

"Konings protège la confidentialité des informations de notre entreprise, ainsi que celle des autres."



5. Respecter les informations de l'entreprise

Nous croyons que la protection et l'utilisation correcte des actifs, des informations et des biens de l'entreprise contribuent à notre engagement d'intégrité et créent de la valeur pour nos actionnaires. Nous prenons des mesures pour protéger la confidentialité des informations de notre entreprise, ainsi que les informations que nous recevons de nos consommateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

5.1 Médias sociaux et réseaux

Les médias et réseaux sociaux peuvent créer des opportunités commerciales, aider à recruter de nouveaux talents et promouvoir et vendre nos services. Pour protéger notre image et notre réputation, seuls le Comité de Direction et l'équipe des ressources humaines sont autorisés à représenter Konings sur les réseaux et médias sociaux et à parler en notre nom.

Si vous ne faites pas partie de ce groupe, vous ne pouvez utiliser que vos propres canaux de médias sociaux et réseaux pour partager des informations publiques concernant Konings. Vous devez toujours mentionner que tout ce que vous publiez est votre propre opinion. Lorsque vous utilisez les réseaux et médias sociaux, vous ne pouvez pas partager des publications, logos ou autres images protégés par des droits de propriété intellectuelle ou faire référence à Konings ou à vos collègues de manière abusive ou harcelante ou violer leur droit à la vie privée.

5.2 Actifs de l'entreprise

Les actifs de la société comprennent les biens physiques, mais aussi les actifs incorporels tels que le temps de travail, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle. Nous utilisons les actifs de l'entreprise de façon honnête et efficace. Vous êtes censé utiliser les actifs de la société uniquement à des fins commerciales légitimes et les protéger contre le vol, la perte, les dommages ou le mauvais usage et ne pas utiliser les actifs de la société à votre avantage personnel. Cela s'applique également aux actifs de nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Nous traitons les actifs appartenant à d'autres employés et les personnes qui agissent en notre nom de la même manière que nous traitons les actifs de l'entreprise.

5.3 Données personnelles et confidentialité

Nous respectons la vie privée de tous et la confidentialité des données personnelles que nous détenons à leur sujet. Nous respectons toutes les lois applicables concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des données personnelles.

Vous êtes tenu de garder privées et protégées les données personnelles auxquelles vous avez accès concernant nos employés, les personnes agissant en notre nom, les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les consommateurs ou toute autre personne. Assurez-vous de vous familiariser avec le cadre juridique applicable, de partager les données personnelles uniquement avec les parties autorisées et d'assurer la protection et la confidentialité de ces données lors du traitement des données personnelles.



6. Signaler un problème

"Vous pourriez nous donnez l'occasion d'aborder le problème possible."



6. Signaler un problème

Si vous êtes au courant d'une (potentielle) violation de nos valeurs, notre code, nos politiques ou la loi, nous vous attendons à le signaler. En faisant cela, vous nous donnez l'occasion d'aborder le problème. Garder le silence sur un problème possible peut aggraver une situation et réduire la confiance.

6.1 Comment pouvez-vous signaler un problème

Vous pouvez signaler un problème à la directrice des ressources humaines du groupe, Bert Goyvaerts, ou au conseiller juridique du groupe Hans Soetaert, via **compliance@koningsdrinks.com.**

Nous vous remercions de votre attention et apprécions votre engagement à agir de manière éthique en tout temps.

